



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 53

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 18 Juillet 2013

EDITO

La réunion du 3 juillet dernier a permis de faire une présentation du schéma directeur de la commune, élaboré en collaboration avec le bureau d'étude ABE. Pour ceux qui n'ont pu se libérer pour cette réunion, vous pouvez prendre connaissance des principales informations présentées ce soir là, grâce à quatre panneaux visibles dans le hall de la mairie durant tout l'été. Si vous souhaitez formuler des remarques ou commentaires ou demander des précisions, je suis à votre disposition.

Bon été à tous,

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 25 Mai :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Tarifs 2014 Centre de vacances « Les Hirondelles » : Le CM décide de valider une augmentation moyenne de 2 % des tarifs 2013 (tarifs consultables sur demande).

Tarifs 2014 « Manoir de La Rivière » : Le CM décide de maintenir les tarifs de la salle de réunion et des nuitées et d'augmenter en moyenne de 1 % les tarifs week-end (tarifs consultables sur demande)

Devis connexion WIFI Manoir : M. le Maire fait part au CM que suite aux travaux de rénovation du garage du manoir en salle d'activités il y a lieu de prévoir une connexion WIFI sécurisée et quelques travaux de câblage. Après délibération, le CM décide de retenir la proposition du groupe TC opérateur électronique.

Autorisation signature convention ATESAT : M. le Maire rappelle au CM que la convention ATESAT est arrivée à son terme et propose de la reconduire pour 2013. Après délibération, le CM décide de reconduire cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Indemnité de Conseil Comptable du Trésor : M. le Maire rappelle au CM que le receveur municipal peut prétendre à une indemnité pour ses prestations de conseil. Après délibération le CM décide de lui octroyer une indemnité au taux de 100 % selon les barèmes en vigueur.

Subventions 2013 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collègues (la liste peut être consultée en mairie).

Location parcelle C 850 : M. le Maire rappelle au CM que la parcelle C 850 a été acquise en vue d'une réserve foncière et qu'elle pourrait faire l'objet d'une location en attente d'échanges futur ; et que M. TEFFAINE Alain serait intéressé pour la louer. Après délibération, le CM décide de

louer la parcelle C 850 à l'EARL TEFFAINE pour une durée de un an avec tacite reconduction au prix de 7 quintaux / ha.

Parcelle A 828 : contre proposition : M. le Maire rappelle que lors du CM du 20 avril, il avait été proposé à M. LECHEVESTRIER Yvon l'achat de sa parcelle A 828 ou l'échange avec une future parcelle du lotissement attenante à sa maison. Après discussion M. LECHEVESTRIER propose de vendre sa maison et son terrain à la commune.

Après délibération, le CM décide de ne pas donner suite à cette contre proposition.

RESUME CONSEIL DU 10 Juin :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Classement de la voirie communale : M. le Maire rappelle au CM la délibération du 15 décembre 2012 où il avait été décidé de classer la voirie communale et présente les cartes des voies et chemins réalisées par le géomètre ALLAIN. Après délibération, le CM décide d'ouvrir une enquête publique afin de remettre à jour le tableau de classement des voies, transférer les voies des lotissements dans la voirie communale, transférer les voies privées de la commune à usage de chemins dans le domaine public et autorise M. le Maire à désigner un commissaire enquêteur.

Stade : devis réfection portes tribunes et vestiaires : M. le Maire fait part au CM que dans le cadre de l'aménagement du stade il serait opportun de changer les portes des tribunes et des vestiaires et présente des devis. Après délibération, le CM décide de retenir la proposition de l'entreprise BUSNEL de Caulnes.

RESUME CONSEIL DU 29 Juin :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Installation classée EARL L'Hermitage (Broons) : M. le Maire fait part au CM qu'une enquête publique a lieu sur la commune de Broons sur la demande de l'EARL de L'Hermitage (extension élevage porcin, construction d'un bâtiment d'engraissement, mise à jour plan épandage). Etant donné que le dossier n'appelle aucune observation, le CM donne un avis favorable.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012 : Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2012 : Le CM adopte le rapport qui lui est présenté.

Révision loyer logements cour Saint Esprit : T1 bis RDC : 209,33 €/mois et T4 étages : 361,16 €/mois (augmentation selon indice de référence des loyers applicable au 1^{er} Juillet 2013).

Révision loyer appartement de La Poste : 375,27 €/mois (augmentation selon indice de référence des loyers applicable au 1^{er} Juillet 2013).

Fixation loyer appartement bureau de La Poste : M. le Maire fait part au CM que les travaux de rénovation du bureau de poste en logement s'achèvent et il demande au CM de fixer le loyer. Après délibération, le CM décide de fixer le loyer à 300,00 € par mois et autorise M. le Maire à signer un bail.

Communauté de communes : représentation communale à la gouvernance 2014 : M. le Maire informe le CM que le conseil communautaire a proposé une répartition des sièges par commune à compter du renouvellement municipal de 2014. Caulnes : 6 sièges ; Plumaudan et Plumaugat : 4 sièges ; Guitté : 3 sièges ; La Chapelle Blanche, Guenroc, St Jouan et St Maden : 2 sièges. Le CM valide cette répartition.

Futur lotissement : Tranche 1 devis SDE alimentation BT et EP : M. le Maire présente au CM l'étude réalisée par le SDE relative à la desserte en électricité de la 1^{ère} tranche du futur lotissement (basse et moyenne tension – éclairage public). Après délibération, le CM approuve ce projet.

Futur lotissement : devis géomètre : M. le Maire expose au CM que dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement un devis de bornage est nécessaire sur les parcelles A 1146, 52 et 344. Après délibération, le CM retient le devis du géomètre ALLAIN.

Futur lotissement : étude raccordement téléphone : M. le Maire expose au CM qu'une étude doit être réalisée pour le raccordement téléphonique de la 1^{ère} tranche du futur lotissement et il présente un devis d'ORANGE. Après délibération le CM retient cette proposition.

Futur lotissement : autorisation signature convention INRAP : M. le Maire rappelle au CM qu'il avait été décidé de réaliser un diagnostic archéologique sur le terrain du futur lotissement (parcelle A 995) et présente une convention à signer pour préciser les conditions de réalisation des fouilles archéologiques. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

Logement de La Poste : Travaux supplémentaires : M. le Maire fait part au CM que dans le cadre des travaux du logement de la poste, il serait opportun d'habiller les murs périphériques en Placoplatre et reprendre les jambages des fenêtres et présente le devis des Ets CHEROT. Le CM décide de réaliser ses travaux et retient cette proposition.

Salle d'activité du manoir : équipement salle : M. le Maire propose au CM d'équiper la salle d'activité de stores, d'un écran de télévision, d'un vidéo projecteur et d'une passerelle de service Hotspot. Le CM décide de réaliser ces équipements.

Logement cour Saint Esprit : Travaux revêtement de sol : M. le Maire informe le CM que suite au départ d'un locataire d'un logement T1, il est nécessaire de remplacer le revêtement de sol usagé et il présente les devis. Le CM décide de réaliser ces travaux.

Devis coordinateur SPS : Aménagement ancien local technique : M. le Maire fait part au CM que pour les travaux de restructuration de l'ancien local technique, il est obligatoire de désigner un coordinateur SPS et il présente les devis. Le CM décide de retenir l'offre d'OUEST COORDINATION de Trémuson.

Devis coordinateur SPS : Travaux Eglise : M. le Maire fait part au CM que pour les travaux de rénovation de l'Eglise, il est obligatoire de désigner un coordinateur SPS et il présente les devis. Le CM décide de retenir l'offre d'OUEST COORDINATION de Trémuson.

Devis grillage + protection vitrage : stade : M. le Maire expose au CM qu'au niveau du stade, il y a lieu de poser un grillage, 3 portillons, des grilles aux fenêtres du local des vestiaires et il présente les devis. Le CM décide de retenir la proposition de SPARFEL pour le grillage et portillons et des ETS BUSNEL pour les grilles.

Ecole maternelle : contribution au projet : Le CM réaffirme son souhait de contribuer au projet de construction de 2 classes à l'école privée du Sacré Cœur. Etant donné que la commune n'adhère à aucun regroupement pédagogique, que l'école privée est la seule école sur la commune depuis 1972 et qu'elle est en contrat d'association depuis 2005, que les services périscolaires sont gérés par la commune, que la commune prend en charge les frais scolaires pour les enfants inscrits dans une école publique primaire, que tout projet public sur la commune grèverait de manière plus importante le budget communal ; le CM souhaite contribuer au projet de l'école à hauteur de 45 000 €.

PELE – MELE :

1 – VIVECO sera fermé pour congés d'été du 19 au 26 août inclus. Dépôt de pain au Bar l'Hermine.

2 – Christine coiffure à domicile sera absente du 22 au 29 juillet inclus et du 21 au 28 août inclus.

3 – Mardi 20 août : réunion préparatoire au comice ; les bonnes volontés sont les bienvenues.

4 – Familles Rurales rappelle que des fiches de participation pour le festival ont été envoyées aux bénévoles ; elles doivent être retournées (présent ou absent) pour le 25 juillet à la mairie. Si des personnes avaient été oubliées, qu'elles n'hésitent pas à le signaler à des responsables.

5 – La SAUR nous informe que la campagne de relève des compteurs sera réalisée du 26 août au 6 décembre par la société OTI France. En cas d'interrogation, vous pouvez appeler le 02.22.06.45.00.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

ABSENT du 22 au 29 juillet et du 21 au 28 août.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de juillet à septembre

30 Juillet : Estivales des Hirondelles (ECCAP)

13 Août : Estivales des Hirondelles (ECCAP)

18 Août : Festival des battages

31 Août : Comice Agricole

1^{er} Septembre : Festival des Taupes à Plum

1^{er} Septembre : Assemblée générale des chasseurs

7 & 8 Septembre : Ball-trap des chasseurs

15 Septembre : Grillades – Palets des sapeurs pompiers

Messes :

Dimanche 18 Août à 10 h 30 (festival des battages)

Dimanche 25 Août à 10 h 30 à Caulnes ; départ du Père Michel ETIENNE

Prochaine réunion de conseil : Samedi 20 juillet à 11H30